

ATTESTATION D'AISANCE AQUATIQUE

Lors de sa participation aux activités Pass' Vacances, votre enfant sera amené à pratiquer un ou plusieurs sports nautiques. La pratique de cette/ces activité(s) est/sont subordonnée(s) à la réussite du présent test.

Extrait de l'arrêté du 25 avril 2012 article 3

Ce document atteste de l'aptitude du mineur à :

- Effectuer un saut dans l'eau ;
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

En l'absence de ce document, nous ne pourrions autoriser votre enfant à participer aux activités nautiques.

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

Titulaire du diplôme* :

Diplôme n° : obtenu le :

Atteste que (prénom, nom) :

Né(e) le : A :

A réussi le test :

avec brassière de sécurité

sans brassière de sécurité

Fait à : Le :

Signature :

Cachet :

*Etre titulaire du BEESAN ou du BNSSA